



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE AQUITAINE

PREMIER SECOURS CITOYEN

02 MARS 2026 - LIMOGES (87)

BULLETIN INSCRIPTION

Nom et prénom :

Né(e) le :

N° licence fédérale FFE (en cours de validité) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Téléphone et adresse mail impératifs (écrits distinctement). **Attention, toutes les informations concernant la formation sont envoyées par mail**

Diplôme (Joindre une photocopie) :

Demande de dispenses ou allègement de formation : ☐ OUI ☐ NON ; si oui prendre contact avec le référent pédagogique

Adaptations nécessaires liées à un handicap : ☐ OUI ☐ NON ; si oui prendre contact avec le référent handicap.

Pourquoi voulez vous faire cette formation ?

.....
.....

Quelles perspectives professionnelles après la participation à cette formation ?

.....
.....

Envisagez-vous de participer à d'autres formations ? Si oui lesquelles ?

.....
.....

Statut du participant :

☐ Dirigeant (e) :

☐ Salarié (e) :

☐ Indépendant(e) :

☐ Autre, précisez :

Financement envisagé :

- ☐ Financement personnel :
- ☐ Employeur :
- ☐ Opérateur de Compétences (OPCO) salariés :
- ☐ Fonds d'Assurance Formation (FAF) non-salariés :
- ☐ Autre, précisez :
- ☐ Je déclare avoir pris connaissance des conditions de formation précisées dans les modalités de formation, disponible en ligne sur le site du CRENA.
- ☐ Je déclare être à jour de ma carte professionnelle (le CRENA vérifiera sur [ce site](#))
- ☐ J'autorise le CRENA à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage entre stagiaires.
- ☐ J'autorise le CRENA à communiquer mes coordonnées dans le cadre de la création d'un groupe whatsapp dédié à la formation (important pour faciliter les échanges avec les formateurs et le CRENA) .
- ☐ **J'effectue un règlement de 55€ (30% du montant de la formation par chèque de caution) pour valider ma demande d'inscription.**

Le CRENA attribue cette année une subvention exceptionnelle aux structures de Nouvelle Aquitaine envoyant leur salariés en formation pour un reste à charge des coûts pédagogiques à 0 € (50% OCAPIAT , 50% CRENA), même dispositif pour les auto entrepreneurs. Cette aide sera versée à la fin du cursus complet de formation.

A la suite de votre inscription, vous serez envoyés deux contrats/conventions de formation que vous devrez nous renvoyer impérativement signés. Les modalités de règlement figurent sur les contrats.

Fait le : A :

Signature du participant :

Bulletin à retourner à CRE Nouvelle-Aquitaine – 2 avenue de l'université 33400 TALENCE ou par mail à formation.na@cre.ffe.com au plus tard 20 jours avant le début de la formation

COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE AQUITAINE

PREMIER SECOURS CITOYEN (87)

Finalité

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant ou ayant la nécessité d'acquérir la capacité à mettre en œuvre une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours.

Objectifs

- Être en mesure d'acquérir les premiers gestes de sauvetage.
- Protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence
- Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

Méthodes pédagogiques

La formation s'appuie sur un enseignement théorique et pratique :

- Mises en situation pratiques
- A partir des mises en situation, méthode participative et d'échange avec le groupe
- Test en fin de journée pour identifier les compétences acquises

Contenus

Conforme au référentiel national de compétences de sécurité civile, le PSC est une formation progressive, pratique, où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées aux cours d'exercices pratiques.

Thèmes développés pour l'acquisition des compétences suivant les recommandations de la DGSCGC de septembre 2019 :

- Prévention des accidents de la vie courante
- Sensibilisation à la prévention et à la protection du risque "COVID"
- Protection, alerte et protection des populations
- Alerte des services d'urgence
- Obstruction des voies aériennes par un corps étranger Hémorragies externes
- Plaies
- Brûlures
- Traumatismes
- Malaise
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque - La défibrillation automatisée externe

Evaluation de la formation

Cette aptitude à secourir est sanctionnée par un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile conforme à l'arrêté du 16 novembre 2011 du ministère de l'intérieur en application de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de

modernisation de la sécurité civile et en application des référentiels internes de formation et de certification de l'Association Nationale des Premiers Secours (ANPS) validés par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises. L'évaluation se fait par le formateur pour chaque module, par la mise en œuvre de cas pratiques permettant de mettre en application les connaissances apprises.

Intervenante

VERGNIAUD Marion: responsable de formation à l'UDPS 87, association nationale des premiers secours

Public et Pré-requis de la formation

Professionnels équestres titulaires d'un des diplômes suivants :

- Diplômes d'État : BAPAAT, BPJEPS AE, BEES, DEJEPS, DESJEPS, AQA.
- Titres à finalité professionnelle délivrés par la FFE : BAP, AP, AAE.
- CQP délivrés par la CPNE EE : CQP ASA, CQP EAE, CQP ORE
- Ou tout autre titre équivalent au sens de l'article L212.1 du code du sport ;
 - Licence FFE en cours de validité
 - Avoir 18 ans révolus
 - Carte Professionnelle en cours de validité

Cas particulier :

La candidature des professionnels (ex: palefrenier soigneurs, secrétaires ...) travaillant dans les centres équestres affiliés à la FFE pourra être étudiée : titulaire licence FFE en cours de validité

Déroulement

1 journée = 7 heures de formation

Cet enseignement est réalisé en présentiel à partir de démonstrations de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés pour un effectif maximal de 10 stagiaires par groupe.

Lieu

UDPS 87 - 68 rue de babylone - 87000 LIMOGES

Les infrastructures sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Dans ce cas, merci de prendre contact avec le CRE au moment de votre inscription afin de prévoir les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Date et Horaires

- **02 mars 2026 : horaires : 9H- 17H**

Effectif

6 à 10 personnes

Coût-Financement

182 € pour la journée de formation

**Prise en charge possible :*

- VIVEA pour les chefs d'exploitation (Demande collective en cours pour prise en charge à 100% des frais pédagogiques, être à jour de ses cotisations MSA)
- OCAPIAT pour les salariés (Financement des frais pédagogiques à hauteur de 50% via le Boost compétence, toutes les informations [en cliquant ici](#))
- FIFPL Pour les indépendants : prise en charge possible de 50 % selon votre Contribution Formation Professionnelle. Reste à charge pour le stagiaire de 50%. Demande de prise en charge à transmettre

au FIFPL 15 jours avant le début de la formation. *** Tarif révisé au 01/01/2025 au regard des retours des financements OPCO*

Le CRENA attribue cette année une subvention exceptionnelle aux structures de Nouvelle Aquitaine envoyant leur salariés en formation pour un reste à charge des coûts pédagogiques à 0 € (50% OCAPIAT , 50% CRENA), même dispositif pour les auto entrepreneurs. Cette aide sera versée à la fin du cursus complet de formation.

Renseignements

Comité Régional d'Equitation Nouvelle-Aquitaine

Coralie Bonneau - formation.na@cre.ffe.com - 07.88.45.11.08 (référente administrative et handicap)

Isabelle Burgot : isabelle.burgot@ffe.com - 06 10 43 44 93 (référente pédagogique)

Satisfaction : Taux de satisfaction sur l'ensemble de nos formations : 98%. Taux de recommandation de nos formations : 100%